

# Communiqué

pour diffusion immédiate



## Déception face au refus des demandes d'ajout d'espaces déposées par la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

**Rouyn-Noranda, le 20 juin 2018** – La Commission scolaire de Rouyn-Noranda a reçu une réponse de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui refuse toutes ses demandes d'ajout d'espaces. Celles-ci avaient été envoyées il y a maintenant un an et elles concernaient trois établissements du primaire, soit les écoles Le Prélude, Notre-Dame-de-Grâce et d'Évain, qui sont situés dans des quartiers où le développement est en pleine croissance.

Les représentants de la Commission scolaire déplorent le fait que les calculs administratifs du ministère de l'Éducation, pour la construction ou l'agrandissement d'une école, ne tiennent pas compte de réalités spécifiques en lien notamment avec le partenariat entre la communauté, les familles et les établissements concernés. En effet, l'un des critères pour la prise de décision repose sur le principe que des élèves peuvent être transférés d'établissement si leur lieu de résidence se trouve dans un rayon de 20 kilomètres autour d'une autre école qui est en mesure de les accueillir. Cependant, les familles de Rouyn-Noranda éprouvent un profond sentiment d'appartenance à l'égard de leur quartier au cœur duquel l'école occupe une place importante. Bien plus qu'un lieu d'apprentissage, l'école de quartier est donc aussi utilisée pour des rassemblements, du réseautage et des échanges. L'école de demain doit être ouverte à la communauté et les établissements de la Commission scolaire ont déjà, par leur positionnement dans leur quartier respectif, cet avantage qui est important de préserver.

Dans un contexte où le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter au primaire, la grande préoccupation des représentants de la Commission scolaire est de trouver des solutions afin que les jeunes puissent évoluer et apprendre dans un environnement sécuritaire qui permet de bien répondre à leurs besoins. Parmi les éléments à considérer afin de favoriser le bien-être des élèves se trouvent également le temps de déplacement pour se rendre jusqu'à leur école. Par exemple, la distance qui sépare l'école Le Prélude des écoles Kinojévis, de Bellecombe ou de D'Alembert est inférieure à 20 kilomètres. Il est donc évident que de tels transferts auraient pour effet de soulever une vague de mécontentement de la part des parents concernés.

La réponse négative provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pousse les représentants de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda à poursuivre leur analyse en envisageant de nouvelles options. Des efforts continueront à être déployés pour résorber le problème des écoles primaires qui sont en situation de débordement critique.

– 30 –

Source : Julie Roy, conseillère en communication

Renseignements : Daniel Camden, président